

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT No 03-02

nommé : "Modification au règlement numéro 177-01 – Règlement de zonage"

"MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 177-01 – VISANT À AJOUTER LA CLASSE D'USAGE - USAGE COMMUNAUTAIRE, CLASSE COM-2 – Installations communautaires, culturelles et de services"

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun et d'intérêt public de modifier le Règlement de zonage no. 177-01 pour ajouter la classe d'usage « Usage communautaire, classe Com-2 »;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au Conseil d'inclure l'usage communautaire classe Com-2 dans la zone A-7;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Hawley Lépine

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le plan de zonage du Règlement de zonage numéro 177-01 est modifié pour ajouter à la zone A-7, la classe d'usage COM-2 (usage communautaire – installations communautaires, culturelles et de services).

La grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 177-01, est modifié pour ajouter à la zone numéro 7, la classe d'usage COM-2 (usage communautaire)

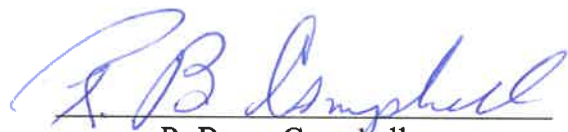
ARTICLE 2 :

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

DONNÉ À PONTIAC (QUÉBEC), ce 8^e jour d' *Octobre* de l'année *deux-milles deux*.



Sylvain Bertrand
Secrétaire-trésorier



R. Bruce Campbell
Maire